

**MAIRIE
DE
BANDOL ARRETE DU MAIRE N° 219
83150**

**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
ET DE LA COLLECTIVITE
AU SEIN DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

MAIRIE ET CCAS DE BANDOL

Le Maire de Bandol, Jean-Paul JOSEPH,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 21 février 2022,

Vu la délibération n°34 du Conseil municipal du 25 février 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial de la Ville et du CCAS de Bandol et décidant le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

ARRÊTE

La composition du Comité Social Territorial de la ville de Bandol s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

Représentants du personnel :

Titulaires :

Monsieur JOSEPH Jean-Paul
Madame BOURON Valérie
Madame NADJARIAN Marlène
Monsieur GAUTHIER Alain
Monsieur CALVEZ Didier

Titulaires :

Monsieur HUIN Hervé
Monsieur PERILLO Marc
Madame GRAZIANO Véronique
Monsieur BERTOLINO Eric
Madame LABROSA Karine

Suppléants :

Monsieur BARDET Jacques
Madame GIGOUT Véronique
Madame SAUVAN Jeannine
Madame PALOMBA Anne-Lise
Madame HEURGUIER Caroline

Suppléants :

Madame DE MARCO Isabelle
Madame AUDRAN Hariat
Madame BURTON BITOUM Catherine
Madame DECITRE Danielle
Monsieur FOURNIER Anthony

Fait à Bandol, le 25 FFV. 2025

Le Maire de Bandol,
Jean-Paul JOSEPH

